

LA SIGNIFICATION DU MOT HIDJRAH

Le mot Hidjrah est dérivé du mot Hajara qui signifie littéralement renoncer, abandonner, quitter etc. Islamiquement parlant, Hidjrah veut dire l'abandon d'un endroit ou d'un pays où on ne peut déclarer sa foi en Islâm, ni la pratiquer ni la prêcher pour s'émigrer dans la voie d'Allah vers une autre terre où on a la liberté de vivre conformément aux préceptes Islamiques.

Le Hidjrah de Makkah à Madînah, au temps du Prophète (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) était (Farz) obligatoire. Mais cette obligation fut enlevée après la prise de Makkah.

"Il n'y a plus d'hégire (Hidjrah) après la conquête de Makkah". D'ailleurs après la conquête de Makkah, elle était déjà un Dar-us-Salaam.

LE HIDJRAH EST LE CALENDRIER ISLAMIQUE

On ne peut bien connaître les événements qui se sont produits pendant la période de l'histoire que lorsqu'on peut les situer dans le temps, c'est à dire leur donner une date. Ainsi, l'année de l'émigration du Prophète (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) a été adoptée par les musulmans comme point de départ de leur ère. Selon Boukharî Sahl bin Saad (Radiyallahou anhou (a dit :-

"Ils n'ont pas compté les années à partir de l'année de La Révélation (Wahî) ni à la mort du Prophète (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) mais depuis l'arrivée de Muhammad (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) à Madînah (Hidjrah)."

POURQUOI CE CHOIX ?

Durant le règne de Umar-ibn-Al-Khattaab (Radiyallahou anhou ((le chef des croyants et 2ème Calife de l'Islâm), Aboû Moûçaa (Radiyallahou anhou (l'avait écrit une lettre, mentionnant la difficulté encourue par lui pour l'application de ses ordres car aucun repère (année), n'apparut sur ses lettres. Ainsi, Umar (Radiyallahou anhou (décida de réunir ses conseillers pour une concertation (Choûraa (mutuelle à ce sujet. Certains des conseillers ont suggéré de commencer notre ère à partir de la naissance du Prophète (Sallallaahou A'laïhi Wasallam), d'autres depuis sa mort ou encore depuis sa première révélation. Mais c'était la suggestion de A'li bin Abî Taalib (Radiyallahou anhou (qui fut retenue. Il avait trouvé nécessaire de commencer l'année Islamique à partir de l'émigration de Muhammad (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) vers Madînah (Hidjrah 17ème).

Bien que le Hidjrah du Prophète (Sallallaahou A'laïhi Wasallam) eut lieu au mois de Rabî -oul-Awwal, l'ère Islamique était comptée à partir des premiers émigrants (Mouhaadjirîne) vers l'Abyssinie c'est-à-dire dans le mois de Mouharram qui était aussi le premier mois du calendrier des arabes pré-islamiques.

[EXTRAIT DE AL HAADÎ Vol.1 No.1]



JAMIAT-UL-ULAMA DE MAURICE

Cnr. Penang & Sumatra Street, Port Louis, Mauritius,

Tel: 240-0439 / Mob: 58622015

<http://www.jamiat-ul-ulama.org> / Emails: jamiat@intnet.mu / jamiathalal@intnet.mu

